

Directeur de recherche au CNRS, spécialiste de science politique, Éric Kerrouche est également sénateur du département des Landes où il a été adjoint de sa commune de Capbreton avant de présider la communauté de communes de Marenne-Adour-Côte sud.

C'est dire qu'il peut se prévaloir à la fois de sa compétence scientifique et de son expérience d' élu de terrain pour traiter des sujets relatifs aux collectivités locales.

Il nous en donne une riche et forte illustration avec son dernier livre intitulé *Le blues des maires* qui vient de paraître aux éditions de la Fondation Jean Jaurès.

Éric Kerrouche dresse d'abord un diagnostic du phénomène qui se traduit, en particulier, par la démission d'un certain nombre de maires et le découragement de bien d'autres... Il décrit les causes. Celles-ci tiennent à « *la difficile conciliation avec la vie professionnelle mais également, quoique de façon plus réduite, avec la vie personnelle.* » Le mandat de maire est, ainsi, toujours plus « *chronophage.* » Elles tiennent aussi à l'exigence croissante des citoyens. Un élu démissionnaire du Lot affirme : « *Si un trottoir est un peu défoncé, il faudrait que le lendemain il soit réparé.* »

Les citoyens se conduisent de plus en plus comme des « *consommateurs insatisfaits* », la citoyenneté laisse la place au « *consumérisme.* »

On me permettra sur ces deux points deux remarques personnelles.

En réalité, c'est vrai que les fonctions de maire et plus généralement d' élu sont de plus en plus « *chronophages.* » L'une des raisons tient à la multiplicité des réunions qui sollicitent un maire : le conseil municipal, bien sûr, mais aussi la réunion des adjoints, des commissions, le

conseil communautaire, sans oublier les réunions du même type au « pays », devenu « PETR », et sans compter les interminables réunions de multiples instances, ou bien celles où nos élus sont sans cesse convoqués, à toutes les heures du jour, à la préfecture ou à la sous-préfecture... Je suis convaincu pour ma part que cette pléthore de réunions finit par porter tort aux réunions utiles et décisionnelles – et que plus de rigueur et d'économie à cet égard ne porterait pas tort à la démocratie, tout au contraire !

Seconde réflexion : si l'on veut lutter contre cette conception « consumériste », il n'est pas d'autre remède que d'en revenir dès l'école élémentaire aux principes fondamentaux que devrait enseigner l'instruction civique. Il y a encore beaucoup à faire à cet égard !

Mais j'en viens à la seconde partie du livre d'Éric Kerrouche qui évoque les faits récents qui contribuent de façon non négligeable à ce « *blues des maires*. »

Il y a la montée de l'abstention, et donc du désintérêt d'un nombre croissant de nos concitoyens.

Il y a la multiplication d'instances de toutes sortes. Ainsi Éric Kerrouche s'interroge : « *Quelle est réellement la plus-value démocratique d'une commission consultative des services publics ?* » – ce qui rejoint mes considérations précédentes.

Il y a les baisses de dotation de l'État qui rendent de plus en plus difficile l'établissement d'un budget communal. S'y ajoutent les incertitudes – aujourd'hui encore – quant aux modalités de la compensation de la suppression – partielle ou totale ? – de la taxe d'habitation.

Il y a la diminution drastique des contrats aidés.

Il y a, enfin, les difficultés créées par les modifications des périmètres de l'intercommunalité – et la compétence GEMAPI – ainsi que les transferts – d'ici 2026 ! – des compétences « eau et assainissement ».

On me permettra à nouveau une remarque personnelle sur ce dernier point. Il est incontestable que la transformation des communautés de commune en fonction de nouveaux seuils démographiques a créé des difficultés et que la transition a pu être rude. Mais je persiste à penser que pour le développement – et tout particulièrement le développement économique – de nos espaces ruraux incluant de petites communes et des communes de taille moyenne –, une multiplicité de petites communautés de communes comptant 5 000 habitants ou moins n'était pas la bonne réponse. S'y résigner, par facilité, eût été aller tout droit vers une logique dans laquelle il y aurait eu – pour caricaturer – les métropoles tournées vers l'avenir et le développement d'un côté, et de l'autre une sorte de « désert ». Des communautés rurales fortes, structurées autour de moyennes communes, engagées elles aussi dans de vrais projets de développement, sont assurément la bonne réponse pour un aménagement équilibré de tous les territoires.

Éric Kerrouche présente enfin une série de propositions de réformes pour répondre au « *blues des maires* », telles que l'accroissement de la parité avec des exécutifs paritaires aussi bien dans les communes que dans les intercommunalités ; une révision des indemnités des élus

pour compenser la perte de revenus professionnels qu'ils subissent ; des dispositions plus efficaces que celles en vigueur pour faciliter leur retour à la vie professionnelle ; etc.

Il aborde aussi la question des « *communes nouvelles* » dont la création peut être positive dès lors qu'elle correspond à une volonté profonde des élus et des citoyens. L'attachement à la commune est tel dans notre pays que les constructions artificielles me paraissent en effet vouées à l'échec.

Éric Kerrouche aborde enfin la question de la démocratisation des instances intercommunales au-delà du « fléchage », aujourd'hui acquis, mais qui change relativement peu de choses... Il propose une solution originale qui consisterait à faire élire au suffrage universel direct le président de la communauté tandis que les membres du conseil communautaire continueraient d'être élus par les conseils municipaux. On peut aussi imaginer d'autres solutions. Il m'apparaît, à titre plus personnel, qu'on pourrait différencier les modes de scrutin selon le type d'intercommunalité. Ainsi, il m'apparaîtrait pertinent de garder – dans l'état actuel des choses – le mode de désignation en vigueur pour les communautés de communes. Il me semble en revanche qu'il est difficile de ne pas aller – sous une forme ou une autre – vers une forme d'élection au suffrage universel direct dans le cas des métropoles – ce qui est déjà acquis pour la métropole de Lyon.

Au total, Éric Kerrouche nous offre une analyse et des pistes de réflexion précieuses. Et il a bien raison de récuser, dans sa conclusion, « *une recentralisation rampante et arrogante.* »

Jean-Pierre Sueur

- Ce livre est édité par les éditions de [la Fondation Jean Jaurès](#), 12 cité Malesherbes, 75009 Paris. Prix : 6 €